

MAIRIE DE MALLEVAL

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 Avril 2017

Présents : TALLARON Roselyne, BOUILLOUX Alain, MAYER Danielle, ROCHE Annie, ANTOINE Floriane, DUMOULIN Sabine, PUY Suzette, VERCASSON Patrick, MARET Philippe, BELIN Philippe, CELLARD Romain

Pouvoirs: MARTO L.Philippe à TALLARON Roselyne

Mme TALLARON Roselyne a été élue secrétaire

Mme le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil qui s'est tenu le 7 mars 2017, qui est adopté à l'unanimité

Mme le Maire aborde ensuite l'ordre du jour du Conseil Municipal

1 - Budget général

> Compte administratif

- *Le Conseil Municipal unanime adopte le CA 2016 résumé comme suit :*

** Section de fonctionnement 355 883.90€ (dont 38 709.48 d'excédent 2015 reporté) de recettes pour 308 706.34€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 47 177.56€*

** Section investissement 126 861.97€ de recettes pour 171 915.11€ de dépenses (dont 86 519.88€ de déficit 2015) soit un déficit de 45 053.14€*

> Compte de gestion

- *Le Conseil Municipal unanime adopte le compte de gestion 2016 de Mr le Receveur, conforme au CA 2016*

- *Le Conseil Municipal unanime affecte comme suit l'excédent de fonctionnement 2016 sur l'exercice 2017*

- *002 Recette de fonctionnement : 2 124.42€*

- *1068 Recettes d'investissement : 45 053.14€*

> Contribution directe : taux d'imposition 2017

Madame le Maire informe le conseil de la possible baisse des dotations pour 2017. Les chiffres ne nous sont pas encore parvenus.

Pour 2016 la baisse a été de : 6 987€ correspondant à 5 points d'impôts

Pour combler cette perte de recettes, faut-il baisser les aides apportées à l'ensemble de la population ou augmenter le taux de taxe d'habitation de 1% qui constituerait une recette de 538,97€

- *Le Conseil Municipal fixe le taux d'imposition 2017 comme suit :*

<i>* Taxe d'habitation</i>	<i>8.33</i>
<i>* Taxe foncier bâti</i>	<i>15.40</i>
<i>* Taxe foncier non bâti</i>	<i>48.5</i>

> Budget 2017

Madame le Maire présente le projet de budget 2017 et précise que la rigueur reste de principe mais que des dépenses ponctuelles seront à effectuer. (Remplacement des couchettes de l'école, renouvellement manuels

scolaires, remplacement des extincteurs, petit matériel pour le plan de sauvegarde et divers travaux pour l'accessibilité).

Le Conseil Municipal unanime adopte le projet de BP 2016 qui s'équilibre à 340 742.42€ en section de fonctionnement et à 177 834.14€ en section d'investissement.

Le tableau ci-dessous résume ce budget

Fonctionnement Dépenses

CHAPITRE		BP 2016	Réalisés	BP 2017
011	Charges à caractère général	97 065	96 947.24	108 090
012	Frais de personnel	155 000	149 107.03	150 000
22	Dépenses imprévues			17 441.42
65	Autres charges de gestion courante	62 583	57 042.12	60 191
66	Intérêt des emprunts	5 581	5 520.42	5 020
67	Titres annulés exercices antérieurs	30	29.53	
023	Virement section investissement	35 665.48		
TOTAL		355 924.48	308 706.34	340 742.42

Fonctionnement Recettes

CHAPITRE		BP 2016	Réalisé	BP 2017
70	Produits des services	18 818	20 166.50	21 600
73	Impôts et taxes	186 847	187 264.85	189 529
74	Dotations et participations	83 310	84 347.33	98 109
75	Autres produits de gestion courante	5 000	6 870	10 700
77	Produits exceptionnels	1 240	1 251.51	680
6419	Rbt rémunération personnel	22 000	17 274.23	18 000
OO2	Excédent reporté	38 709.48		2 124.42
722	travaux en régie	2 972.12	2 972.12	
TOTAL		355 924.48	317 174.42	340 742.42

Investissement

Les dépenses 2017 porteront sur le solde des études PLU et AVAP et la réalisation d'une chaufferie bois sur le bâtiment mairie/école

	Dépenses			Recettes			
	BP 2016	Réalisé	BP 2017	BP 2016	Réalisé	BP 2017	
Solde d'exécution	86 519,88		45 053,14	0,00			
1 068,00				86 519,88	86 519,88	45 053,14	
virement 2016				35 665,48			
FCTVA				2 941,00	3 493,75	10 800,00	
taxe aménagement				15 000,00	5 259,34	10 000,00	
Emprunt	8 720,00	8 700,90	8 960,00			26 000,00	
rbt caution appart				0,00			
Révision PLU	11 057,00	4 930,20	6 100,00	3 000,00			
AVAP (ZPPAUP)		3 410,40	1 300,00	0,00		5 500,00	Région
Etude soberco			6 000,00				
Frais reprod dossier			3 500,00			1 750,00	Env cantonale
Achat de matériel			3 424,00				
ordinateur mairie	3 440,00						
Numérotation des rues			9 000,00			4 500,00	Env parlementaire

mur salle des fêtes			4 500,00			2 234,00	Env cantonale
Chauffage école			90 000,00	0,00		72 000,00	Région/département
tronçonneuse	440,00	437,75		0,00			
voirie martel	32 000,00	67 915,98		41 194,00	31 589,00		
divers chemins	11 583,48						
Eaux pluviales	25 000,00						
Lino salle	3 000,00						
TOTAL	181 320,36	85 395,23	177 837,14	181 320,36	126 861,97	177 837,14	

2 - Budget assainissement

Le Conseil Municipal unanime adopte le CA 2016 résumé comme suit :

* Section de fonctionnement 36 998.30€ (dont 13 163.54€ d'excédent 2015) de recettes pour 26 731.21€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 10 267.09€

* Section investissement 18 734.70€ de recettes pour 36 361.89€ (dont 13 758€ de déficit 2015) de dépenses soit un déficit de 17 627.19€

- Le Conseil Municipal unanime adopte le compte de gestion 2016 de Mr le Receveur, conforme au CA 2016

- Le Conseil Municipal unanime affecte comme suit le déficit de fonctionnement 2016 sur l'exercice 2017

. 1068 Recette d'investissement : 10 267.09€

Le Conseil Municipal unanime adopte le projet de BP 2016 qui s'équilibre à 29 930€ en section de fonctionnement et à 827 167.09€ en section d'investissement.

Les tableaux ci-dessous résument ce budget

Exploitation

ARTICLES	Dépenses			Recettes		
	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
Excédent 2016						€ -
Excédent 2015				13 162,89 €		
6061 Fournitures	€ 50,00	175,70 €	200,00 €			
615 Entretien et maintenance (1)	€ 3 800,00	2 637,64 €	2 600,00 €			
618 Divers (analyses)	€ 380,00		380,00 €			
628Rbt salaire agent communal	€ 2 000,00	2 652,00 €	2 800,00 €			
6378 Impôts, taxes (2)	€ 7 000,00	7 245,96 €	10 000,00 €			
6611 Intérêts emprunt	€ 1 620,00	1 619,91 €	1 550,00 €			
681 Amortissement	€ 12 400,00	12 400,00 €	12 400,00 €			
022 Dépenses imprévues	€ 5 113,89					
023 Virement section investissement	€ 6 729,00					
70128 Raccordement				6 000,00 €	3 000,00 €	€ 9 000,00
7061 Redevance assainis.				19 000,00 €	19 904,76 €	€ 20 000,00
777 Amortissement subv.				930,00 €	930,00 €	930,00

						€
TOTAL	39 092,89 €	26 731,21 €	29 930,00 €	39 092,89 €	23 834,76 €	29 930,00 €

(1) vidange et maintenance des stations

(2) Redevances dues à St Pierre : 5 240
 Agence de l'eau : 1 900
 SAUR entretien station du bas :
 3 225

Investissement

Sont inscrits dans ce budget les crédits pour la réalisation de la nouvelle station. Mme le Maire précise que des rencontres se tiennent avec la commune de St Pierre et la Communauté de Communes (qui prendra la compétence au 1^{er} janvier 2020) afin de faire avancer le projet

ARTICLES	Dépenses			Recettes		
	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
002 Déficit	13 758,00 €		17 627,19 €			
021 Virement fonctionnement				6 729,00 €		
1068 excédent de fonctionnement						10 267,09 €
10222 FCTVA				1 440,00 €		3 000,00 €
164 Emprunt				380 000,00 €		380 000,00 €
2815 Amortissement				12 400,00 €	12 400,00 €	12 400,00 €
139 Amortissement	930,00 €	930,00 €	930,00 €			
1641 Remboursement emprunt	2 228,00 €	2 227,17 €	2 350,00 €			
Etude assainissement Bourg	1 200,00 €	690,00 €	500,00 €	8 000,00 €	6 334,70 €	1 500,00 €
Diagnostic assainissement	2 453,00 €		2 453,00 €			
Dépenses imprévues	8 000,00 €		3 306,90 €			
Nlle station bourg	800 000,00 €		800 000,00 €	420 000,00 €		420 000,00 €
Travaux sur réseaux		18 756,72 €				
TOTAL	828 569,00 €	22 603,89 €	827 167,09 €	828 569,00 €	18 734,70 €	827 167,09 €

3 – Encaissement de chèque

Le conseil autorise Mme le Maire demande à encaisser un chèque et émettre le titre de recette correspondant au compte 7788 pour : Dividendes 2015 émanant de la CNR pour un montant de 25.22 €

Mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels

Afin de renforcer son engagement en matière de santé et de sécurité au travail par une démarche d'amélioration continue, Madame le Maire propose d'élaborer ce document unique avec l'accompagnement du Centre de gestion de la Loire au niveau administratif et de solliciter le Fonds National de Prévention pour une demande de subvention afin de mener à bien ce projet.

Accord unanime du conseil